

KiVa, le programme anti-harcèlement scolaire

KiVa est le nom d'un programme de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire en Finlande. Mis au point à l'Université de Turku, et fondé sur des recherches, il est financé par le Ministère de l'Éducation et de la Culture. L'efficacité du programme KiVa a été démontrée par une étude contrôlée, réalisée en mode aléatoire, à grande échelle. Le programme connaît un réel succès en Finlande : durant les deux premières années de sa diffusion, 2260 établissements scolaires (soit 75 % de toutes les écoles primaires et de tous les collèges du pays) y ont adhéré et ont entrepris sa mise en œuvre.

Les composantes du programme KiVa

Le programme KiVa comprend à la fois des actions ciblées et d'ordre plus général, destinées tant à prévenir le phénomène qu'à traiter les cas de harcèlement relevés dans les établissements.

Les actions générales s'adressent à tous les élèves d'une même école. Elles consistent en un certain nombre d'initiatives visant à influencer sur les normes de groupes, à apprendre à tous les enfants à se comporter de manière constructive et responsable, à s'abstenir d'encourager le harcèlement et à aider les victimes éventuelles.

Cours et matériels utilisés (guides pour enseignants, court-métrages et documents de présentation)



Supports graphiques pour les cours, réunions des personnels scolaires et rencontres parents-enseignants



Site Internet pour les personnels scolaires, les élèves et les parents



Gilets haute visibilité pour les surveillants de récréation



Jeu électronique anti-harcèlement / environnement d'apprentissage virtuel



Dans les écoles KiVa, le harcèlement n'existe pas !



Apprentissage par l'expérience durant les cours



Les actions évoquées interviennent lorsque les personnels scolaires repèrent des cas de harcèlement. Chaque situation est traitée à travers une série de dialogues individuels et de discussions menées en groupes, entre l'équipe KiVa de l'établissement et les élèves concernés. Il est demandé à plusieurs élèves sélectionnés pour leur caractère sociable de venir en aide à ceux de leurs camarades qui sont victimes de harcèlement.



Le programme KiVa ne s'inscrit pas dans le cadre limité d'un projet annuel. Il doit faire partie intégrante du travail mené en continu par l'établissement pour combattre ce type de comportement



Le programme KiVa fait reculer efficacement le harcèlement scolaire

Le programme KiVa a fait l'objet d'une évaluation, effectuée par le biais d'une vaste étude contrôlée en mode aléatoire, portant sur 117 écoles, doublée par un groupe de contrôle de 117 autres établissements.

Il a été prouvé que son mode d'action réduisait de manière significative le nombre des cas de harcèlement ou de victimisation rapportés par les victimes elles-mêmes ou par d'autres élèves. Le programme agit sur de multiples types de brimades, notamment les agressions verbales, physiques, ainsi que le harcèlement électronique. En outre, l'étude fait état d'effets positifs sur le goût des jeunes pour l'école, leur motivation et leur réussite. Le programme KiVa réduit également le nombre des cas d'anxiété et de dépression, en induisant une perception plus favorable de l'ambiance entre élèves. 98 % des victimes qui entrent en dialogue avec les équipes KiVa mises en place par les écoles voient leur situation s'améliorer – un résultat remarquable.

Enfin, les données nationales fournies par le millier d'écoles dans lesquelles la mise en application du projet a commencé à l'automne 2009 ont montré qu'au bout d'un an, les phénomènes de victimisation et de harcèlement avaient nettement reculé. Les résultats sont également visibles dans d'autres pays. (Résultats d'études réalisées en Estonie, Italie et aux Pays-Bas). Le programme KiVa a remporté, en 2009, le Prix européen de Prévention de la Criminalité.

References:

¹ Kärnä, A., Voeten, M., Little, T., Poskiparta, E., Kaljonen, A., & Salmivalli, C. (2011). A large-scale evaluation of the KiVa antibullying program: Grades 4-6. *Child Development*, 82, 311-330.

² Salmivalli, C., Kärnä, A., & Poskiparta, E. (2011) Counteracting bullying in Finland: The KiVa program and its effects on different forms of being bullied. *International Journal of Behavioral Development*, 35, 405-411.

³ Salmivalli, C., Garandeau, C., & Veenstra, R. (2012). KiVa Antibullying Program: Implications for School Adjustment. To be published in G. Ladd & A. Ryan (Eds.), *Peer Relationships and Adjustment at School*. Charlotte, NC: Information Age Publishing.

⁴ Williford, A., Noland, B., Little, T., Kärnä, A., & Salmivalli, C. (2012). Effects of the KiVa Antibullying Program on adolescents' perception of peers, depression, and anxiety. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 40, 289-300.

⁵ Garandeau, C., Poskiparta, E., & Salmivalli, C. (2014). Tackling acute cases of bullying: Comparison of two methods in the context of the KiVa antibullying program. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 42, 981-991.

⁶ Kärnä, A., Voeten, M., Little, T., Alanen, E., Poskiparta, E., & Salmivalli, C. (2011). Going to Scale: A nonrandomized nationwide trial of the KiVa antibullying program for comprehensive schools. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 79, 796-805.

Le programme KiVa doit notamment son originalité aux caractéristiques suivantes:

- 1) La diversité exceptionnelle des matériels mis à la disposition des élèves, des enseignants et des parents ;
- 2) L'utilisation d'Internet et des environnements d'apprentissage virtuels, tels qu'un jeu électronique spécifique ;
- 3) L'accent mis sur le rôle des élèves qui assistent aux faits incriminés, pour les amener à exprimer leur opposition et manifester leur soutien aux victimes, plutôt que d'encourager le harcèlement.

L'équipe de KiVa est actuellement à la recherche de nouveaux licenciés afin d'assurer la distribution du programme KiVa contre le harcèlement scolaire dans de nouvelles régions et nouveaux pays. Le programme et son contenu sont disponibles en plusieurs langues. Pour plus d'information concernant comment devenir représentant de KiVa, consultez le site Internet www.kivaprogram.net ou contactez l'équipe KiVa à l'adresse suivante: kiva@kivaprogram.net

Droit d'Auteurs, Notification Juridique et Clause de Non-Responsabilité

Ce contenu est protégé par le droit d'auteur et la loi sur les marques selon la loi finlandaise ainsi que toutes autres lois internationales, fédérales, d'un État et locales applicables. Le Ministère de l'Éducation et de la Culture Finlandais, l'Université de Turku ainsi que leurs partenaires associés et détenteurs de licences tiers, possèdent le droit d'auteurs et le droit de marque du programme KiVa. Tous droits réservés.



Dans les écoles KiVa, le harcèlement n'existe pas !

KiVa®, le programme anti-harcèlement scolaire
www.kivaprogram.net

